



24H. 09. 04. 10

## ILLEGALITÉS

L'Etat de Vaud prélève un impôt sur le bénéfice du Tactilo, alors que l'entier du chiffre d'affaires de cette machine de jeux devrait être taxé, selon la législation cantonale. Depuis 2002, cette dérogation a privé la caisse de l'Etat de quelque 100 millions de francs. La législation fédérale prohibant la taxation des loteries, Vaud renoncera dorénavant à percevoir un impôt.

PHILIPPE MEYER

S 232

# L'Etat de Vaud renonce à taxer la Loterie Romande

## JEUX ET PARIS

Sous la pression fédérale, le Conseil d'Etat se décide à régulariser ses relations avec la Loterie Romande. Une manière également de renforcer sa position face à la concurrence des casinos.

La caisse cantonale y perdra près de 20 millions de francs. «Évidemment, il faudra compenser ce manque à gagner», observe le ministre, qui pilote le dossier à l'échelle du Conseil d'Etat. Parmi ses collègues, certains n'apprécient pas du tout cette perspective. D'où des discussions qui se prolongent,

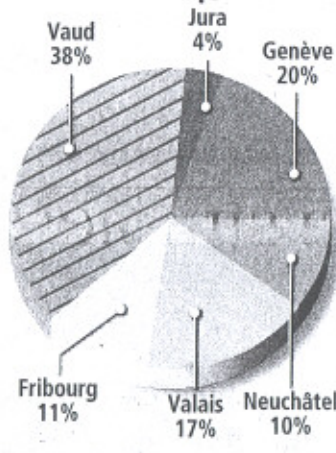
toire (LoRo ici, Swisslos dans le reste du pays) davantage qu'un émolument pour frais de surveillance. C'est contraire à la législation fédérale de 1923.

### Principe bafoué

Le législateur visait à limiter les jeux de hasard et à réserver leurs bénéfices au «bien com-

## » En 2008, où est donc passé l'argent des joueurs?

### La répartition des bénéfices par canton



### La répartition des bénéfices par secteur



En millions de francs

Chiffre d'affaires de la LoRo	1681,6
- Loterie instantanée (billets à gratter)	226,7
- Jeux de tirage (loterie à numéros, banco...)	300,1
- Paris sportifs (PMU, Sporttip...)	124,7
- Tactilo	1029,4

Du chiffre d'affaires sont soustraits les gains reversés aux joueurs

Revenus bruts des jeux (RBJ)	366,4
Ajustement et charges/produits divers	- 1,7
Coûts d'exploitation	- 110,6
Commissions et TVA	- 69,1
<b>Part du bénéfice à distribuer</b>	<b>= 185,0</b>
Prévention du jeu excessif (0,5% du RBJ)	- 1,8
Affectation au sport (1/6°)	- 30,5
<b>A distribuer par les six cantons</b>	<b>= 152,7</b>

38% pour Vaud

La mort d'un impôt est difficile à croire. Mais c'est confirmé. Dès 2012, l'Etat de Vaud renoncera à percevoir une taxe sur le bénéfice de la Loterie Romande (LoRo). «La décision sera arrêtée dans les mois qui viennent», confie Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie.

## Exception fiscale pour le Tactilo

Le Tactilo est-il une machine à sous? Non, prétend la LoRo, depuis que ce distributeur électronique a trouvé place dans les bistrotts vaudois, en 2002. Le Tribunal fédéral tranchera bientôt.

Ce que la LoRo ne dit pas, c'est que Vaud et Genève taxent ses Tactilos selon le modèle fiscal des machines à sous, comme elle le leur a suggéré dès la fin des années 1990. L'impôt est donc perçu sur le «revenu brut des jeux», soit ce qui reste des mises après le reversement de leurs gains aux joueurs.

Lennui, c'est que les dispositions cantonales prévoient que la LoRo soit taxée en fonction de son chiffre

même si la décision de principe est irréversible.

Car sur le fond, le gouvernement vaudois n'a plus le choix. Active depuis deux ans, la Commission des loteries et paris en Suisse le lui a fait savoir. Discrètement, mais avec la fermeté nécessaire, et l'approbation de l'Office fédéral de la justice.

Avec Genève et Neuchâtel, Vaud est le seul canton à exiger de la loterie couvrant son terri-

d'affaires (total des billets vendus et paris passés). Sans adaptation législative, le Tactilo bénéficie donc d'une dérogation. Difficile de faire autrement puisque la proportion des gains accordés aux joueurs (90%) équivaut à celle des machines à sous. D'où la force d'attraction de ces automates. Le taux de retour des jeux traditionnels oscille entre 50 et 70%. Avec cette dérogation, le Tactilo n'a rapporté à l'Etat que 2,4 millions, contre 23 millions si la loi avait été appliquée.

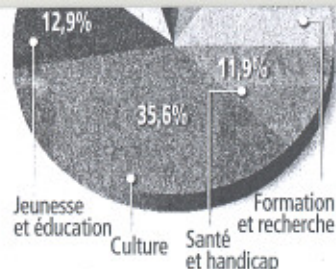
«On a renoncé à une révision légale en raison de la situation évolutive du dossier des jeux», explique le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud.

mun». Il a donc cherché à soustraire les loteries à la voracité du fisc. «On voulait éviter que les profits ne disparaissent dans les profondeurs abyssales des caisses publiques», confirme Jean-Pierre Beuret, président de la LoRo, dans un récent ouvrage consacré à la défense de son entreprise contre la concurrence des casinos.

Bon principe, servi par un beau discours, qui a toutefois été bafoué par trois cantons, sans que la LoRo n'y trouve à redire. Dans le canton de Vaud, la taxe sur les jeux et paris a été de 1% jusqu'en 1950, de 5% jusqu'en 1993 et ensuite de 6%.

La régularité légale de ces prélèvements est discutée depuis plus de dix ans. En fait, depuis qu'est débattu l'élargissement du marché des jeux aux casinos. «Dans ce contexte, on a laissé faire, soupire un porte-parole du Département fédéral de la justice. On craignait de froisser des cantons à cheval sur leur souveraineté fiscale.»

A Lausanne, on s'efforce de relativiser. D'abord, relève Jean-Luc Moner-Banet, directeur de la LoRo, la part du bénéfice de la Loterie redistribuée dans les cantons reste globalement la même: 38% pour Vaud en 2008, soit 65,5 millions. Les comptes de 2009 ne seront disponibles



Il faut passer par la Confédération pour obtenir le chiffre d'affaires de la LoRo. L'exercice des organes de répartition court de juillet à juin, alors que la LoRo fournit des chiffres correspondant à l'année civile.

qu'en juin, mais on sait déjà que l'impôt cantonal s'élèvera à 17,3 millions. Au-delà, argumente-t-on à la Loterie, il ne s'agit que d'une question de ventilation entre la caisse de l'Etat et les deux organes cantonaux de répartition (l'un pour l'aide sociale et culturelle, l'autre pour le sport).

Le malaise est là, dans le brouillard qui entoure une partie des chiffres de la LoRo. Beaucoup figurent dans son rapport de gestion. Mais pas tous. Par exemple, il faut fouiller dans la statistique fédérale pour retrouver le chiffre d'affaires de la Loterie, qui ne communique pas cette donnée.

Le chiffre d'affaires sert pourtant de base légale au cal-

### Impôt cantonal

- 16,4

### Part du bénéfice pour les dons

= 42,3

<b>Distribué par la Société d'aide sociale et culturelle</b>	<b>29,1</b>
- Culture	13,4
- Promotion, tourisme et développement	3,4
- Social	12,3
<b>Versé au canton pour des missions spécifiques</b>	<b>5,4</b>
- Tourisme	1,0
- Chômage	4,4
<b>Distribué par la Commission du sport</b>	<b>7,6</b>

cul des taxes cantonales. Mais, pour mesurer ses activités, la LoRo préfère désormais la notion pudique de *revenu brut des jeux* (RBJ). Soit la partie du chiffre d'affaires qui n'est pas retournée aux joueurs sous forme de gains.

D'ailleurs, à la demande de la Loterie, c'est d'après cette nouvelle référence que les cantons imposent le jeu qui rapporte le plus: le fameux Tactilo (*lire ci-dessus*).

### L'enjeu d'internet

A quel jeu jouent les autorités cantonales? C'est bien simple. Elles ont profité tant qu'elles l'ont pu de la manne des jeux. Mais elles se soucient aussi de renforcer la position

de la Loterie, durement concurrencée par les 21 casinos de Suisse.

Ce bras de fer entre LoRo et casinos est loin de son terme. Dans quelques années, le Conseil fédéral accordera des concessions pour l'exploitation de jeux en ligne. Un marché phénoménal. Pour y accéder, la Loterie Romande devra entretenir avec ses autorités de tutelle des rapports irréprochables.

Alors, c'est décidé. Dès 2012, Vaud n'imposera plus la LoRo. Le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud le dit: «Nous en revenons à un principe de base: l'autorité qui supervise une loterie ne peut pas compter parmi ses bénéficiaires.» ■